


<p>PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON</p> <p>PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR</p>	
<p>Département du Haut-Rhin</p>	<p>Le 15 juin 2016</p>
<p>Arrondissement de Guebwiller</p>	<p>Sous la présidence de M. Marc JUNG</p>
<p>Membres élus : 12</p>	<p>Membres présents : Marc JUNG, François BERINGER, Michel HABIG, Gilbert VONAU, Alain GRAPPE, Henri MASSON, Gilbert MOSER, Frédéric GOETZ, Jean-Pierre WIDMER, Sylvain WALTISPERGER.</p>
<p>Membres présents : 10</p>	
<p>Membres absents : 2</p>	<p>Membres excusés et représentés: Francis KLEITZ procuration à Marc JUNG, André SCHLEGEL procuration à Alain GRAPPE.</p>
<p>Excusés : 2</p>	<p>Membres excusés et non représentés :</p>
<p>Procurations : 2</p>	<p>Absents non excusés : /</p>
<p>Date de la convocation : 08 juin 2016</p>	<p>Non membres invités et excusés : Monsieur le Sous-Préfet, Jacques CATTIN, Jean Paul OMEYER.</p> <p>Assistaient en outre à la séance : Betty MULLER, Mario HEGY, Corinne SICK, Philippe MENAUT, Françoise BOOG, René MATHIAS, Roland BRAUN, Jean-Marie REYMANN, Nadine MC EVOY, Marie-Anne FIEGENWALD, Bernard FRUHINSHOLTZ, Jean-Marie SCHREIBER, Jean GOETZ, Sarah MICHEL, Thomas STAEHLE, Fabien GUILLAND, Elodie MERTZ, Emilie KOST, Caroline SIEGEL, Marion PRÉFOL.</p>

Ordre du jour :

1 Approbation du Procès-verbal du 7 avril 2016

2 Tourisme

- 2.1 Evaluer et suivre le poids économique du tourisme
- 2.2 Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie touristique

3 Plan Climat-Énergie

- 3.1 Choix du programme d'actions pour 2016-2017

4 Économie-Emploi-Formation

- 4.1 Mise en œuvre du programme LEADER
- 4.2 Comité de programmation LEADER
- 4.3 Plan d'action du programme LEADER
- 4.4 Convention et annexes finalisées

5 Conseil de développement

- 5.1 Travaux du Conseil de développement

6 Gestion du Syndicat Mixte

- 6.1 Postes liés à l'Espace Info Energie et à Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles
- 6.2 Création d'un poste d'agent de développement
- 6.3 Création d'un emploi permanent - attaché territorial à temps complet

7 Informations, divers et échanges

COMITE DIRECTEUR du PAYS 15 juin 2016
--

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 18h30.

POINT 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 7 AVRIL 2016

Le Comité directeur valide le procès-verbal du Comité directeur du 7 avril dernier.

POINT 2 - TOURISME

Point 2.1 - Evaluer et suivre le poids économique du tourisme

En mars 2015, le Comité Directeur a validé le lancement de l'étude « Evaluation et suivi du poids économique du tourisme ».

Une rencontre avec l'Agence d'Attractivité d'Alsace a été initiée en partenariat avec l'Office de Tourisme de Guebwiller et les Communautés de Communes du territoire, afin de mener cette étude durant l'année 2015. Ce travail totalement gratuit va évaluer celui-ci à un moment « t » puis le réévaluer dans 5 ans. Basée sur de nombreux indicateurs, l'étude permettra d'obtenir des chiffres sur la fréquentation, la dépense des visiteurs, la production, les emplois...

Intervention de Mme WEYANT de l'Agence d'Attractivité d'Alsace pour nous présenter les résultats de l'étude.

Le Comité Directeur prend connaissance de cette présentation.

Point 2.2 - Etat d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie touristique

Il y a un peu plus de deux ans et demi, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a élaboré une grande étude du tourisme sur l'ensemble du territoire qui a débouché sur la réalisation d'une vingtaine de fiches actions à mettre en œuvre.

Ces dernières sont mises en application par le Pays et l'Office de Tourisme de Guebwiller et des Pays du Florival.

Afin de vous présenter plus en détails le bilan et d'évoquer les projets et ceux qui verront le jour d'ici 2019, nous vous invitons à une rencontre qui se déroulera le lundi 20 juin à 14h00 au cinéma le Florival à Guebwiller.

Les invitations vous ont été envoyées le 4 mai dernier.

Le Comité Directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 3 - PLAN CLIMAT-ÉNERGIE

Point 3.1 - Choix du programme d'actions pour 2016-2017

Dans le cahier des charges commun Région-ADEME-Europe pour les Plans Climat-Énergie en Alsace, 9 axes de travail sont définis :

- 1) Sobriété énergétique
- 2) Rénovation du bâti
- 3) Développement des énergies renouvelables
- 4) Économie circulaire
- 5) Mobilité durable
- 6) Aménagement durable
- 7) Financements innovants
- 8) Qualité de l'air
- 9) Adaptation du territoire au changement climatique

Sur la base de ces axes, une liste d'actions a été préparée, en lien avec les possibilités et les opportunités du territoire. Ces actions ont été soumises aux 3 élus référents du Plan Climat-Énergie : Mme Maranzana, M. Mathias et M. Goetz lors de réunions. 4 actions prioritaires sont ressorties et sont présentées :

- 1) Étude de potentiel photovoltaïque des toitures des bâtiments publics des 35 communes du Pays : réalisation d'une base de données sous Excel avec typologie du bâtiment, orientation et inclinaison, production photovoltaïque estimée, surface de pose possible, coût de l'installation, retour sur investissement, aides financières existantes et revenus estimés pour la commune. Classement des bâtiments selon leur potentiel.

L'exemple des bâtiments de la commune de Merxheim est présenté car la base de données a déjà été réalisée avec l'aide du premier adjoint M. Braun.

L'outil utilisé pour réaliser l'étude est <http://www.insunwetrust.solar/simulateur>

Coût pour le Pays : temps de travail de la chargée de mission Plan Climat Énergie

- 2) Réalisation d'un cadastre solaire du territoire : page internet dédiée au Pays et disponible à tous présentant le cadastre solaire de toutes les toitures du territoire. Un cadastre solaire est l'évaluation du potentiel solaire pour :
 - identifier les zones urbaines où l'énergie solaire pourrait facilement être utilisée ;
 - Alimenter les décisions de planification de projets de développement ou de réhabilitation de certaines zones ;
 - Informer les habitants et les propriétaires de certains bâtiments du potentiel solaire de leurs toits et les encourager à investir.

L'exemple de la commune d'Antibes est présenté car la page internet a déjà été réalisée.

Ce cadastre solaire sera réalisé à titre gratuit par l'entreprise française In Sun We Trust dans le cadre d'un partenariat avec le Pays.

Coût pour le Pays : temps de travail de la chargée de mission Plan Climat Énergie pour la coordination avec l'entreprise.

- 3) Conseiller partagé en énergies pour les communes : accompagnement d'Alter Alsace Energies pour les communes afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments : analyse des factures, suivi des consommations, optimisation des installations, gestion des courbes de chauffe, des détecteurs de présence, des programmeurs de chauffage, réglages de la chaufferie, sensibilisation et formation des occupants et des agents techniques.

Les exemples de l'école de Brumath et de la salle polyvalente de Kaysersberg sont présentés : en moyenne 13% d'économies d'énergie, soit environ 2300€ par bâtiment, sans aucun investissement lourd.

Chaque commune signe directement une convention avec Alter Alsace Energies, le coût de la prestation complète est de 228€ par bâtiment. Il est proposé au comité directeur d'organiser en octobre une réunion de présentation détaillée du dispositif avec l'ingénieur d'Alter Alsace Energies pour les communes intéressées. Les premières conventions pourront démarrer en janvier 2017.

Coût pour le Pays : temps de travail de la chargée de mission Plan Climat Énergie pour l'organisation de la réunion et la coordination avec Alter Alsace Energies.

- 4) Opération ampoules LED, partenariat EDF & Recylum : dans le cadre de la labellisation Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), les communautés de communes du Pays bénéficient gratuitement d'un lot d'ampoules LED à distribuer à des familles en situation de précarité énergétique ou des retraités. En échange les particuliers doivent ramener 2 anciennes ampoules car Recylum se chargera de les collecter. Les formulaires d'engagement ont été signés et envoyés à EDF la première semaine de juin et la livraison des ampoules LED se fera entre le 30 août et le 30 septembre.

Pour rappel : CCRG : 2000 duos d'ampoules LED
CCCHR : 1000 duos d'ampoules LED
CCER : 500 duos d'ampoules LED
soit 7000 ampoules LED au total sur le territoire.

La première vague de distribution aura lieu lors de la Fête de l'Eau et des Énergies, l'évènement grand public du Pays le 8 et 9 Octobre. Par la suite les ampoules qui n'auront pas été distribuées pourront être réparties dans les communes ou communautés de communes pour finir la distribution. Il s'agit maintenant de cibler les 3 500 foyers qui vont pouvoir en bénéficier.

Plusieurs possibilités sont présentées afin de valider la méthode de ciblage des familles.

- 5) Actions complémentaires du Plan Climat-Énergie : soutien aux communes pour monter les dossiers de subventions (rénovation, énergies renouvelables,...) ; suivi des dossiers TEPCV (rénovation, éclairage public) ; coordination du défi alsacien au boulot j'y vais à vélo ; organisation et animation de la commission climat-énergie ; organisation de l'évènement du Pays « Fête de l'eau et des énergies » ; actions mobilité durable en partenariat avec Fabien Guiland.

Le Comité Directeur, à l'unanimité:

- **prend connaissance de ces informations,**
- **se positionne favorablement sur le programme d'actions du Plan Climat Énergie pour 2016-2017.**

POINT 4 - ÉCONOMIE-EMPLOI-FORMATION

Point 4.1 - Mise en œuvre du programme LEADER

Depuis le début de l'année 2016, le Pays travaille étroitement avec la Région Alsace-Champagne Ardenne Lorraine pour la rédaction de la convention de mise en œuvre du programme européen LEADER 2014-2020.

Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est la structure porteuse du programme. Le Pays est donc considéré comme un « territoire LEADER » aussi appelé « Groupe d'Action Locale » (GAL). A ce titre, un agent du Pays est mis à disposition pour assurer l'animation et la gestion des demandes de subventions européennes au titre de LEADER. ½ ETP supplémentaire devra être mis en place au courant de la programmation afin d'assurer le bon fonctionnement du programme.

Un profil de paiement est imposé par la Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine, qui gère les fonds européens, afin de s'assurer de l'efficacité du GAL dans sa mise en œuvre du programme LEADER. Il est le suivant :

	2014-2017	2015-2018	2016-2019	2017-2020	2018-2021	2019-2022	2020-2023
Tranches de paiements	5 %	5 %	15 %	25 %	20 %	20 %	10%

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Minimum des paiements cumulés attendus	5 %	10 %	25 %	50 %	70 %	90 %	100 %

Les années indiquées sont des années civiles (1er janvier au 31 décembre).

Ces profils sont exprimés en « paiements », ce qui signifie que les demandes de subventions ont été réalisées, les travaux effectués, les factures acquittées et enfin les demandes de paiements transmises à l'organisme payeur pour versement des subventions au 31 décembre de chaque année.

Dans notre cas, 5% minimum de paiements cumulés attendus au 31/12/17 correspondent à 59 700 €. Ce montant comprend par exemple : la subvention attendue dans le cadre de l'élaboration de la candidature LEADER (15 000€) et une partie de la subvention sollicitée dans le cadre du fonctionnement de LEADER en 2016 (44 700 €).

Dans le cas où le GAL ne peut pas assurer les tranches de paiements et donc n'arrive pas à utiliser le budget prévu pour la période concernée, la somme non consommée sera perdue et déduite de l'enveloppe allouée au territoire.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- **prend connaissance de ces informations,**
- **valide l'institution du Groupe d'Action Locale Rhin-Vignoble-Grand Ballon,**

- *s'engage à mettre en œuvre LEADER sur la période de programmation en se donnant les moyens pour atteindre les objectifs attendus par l'Autorité de Gestion, Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine.*

Point 4.2 - Comité de programmation LEADER

Le comité de programmation est l'organe décisionnel du programme LEADER : il a pour rôle d'analyser les projets sollicitant des subventions LEADER, les faire évoluer le cas échéant, et attribuer les subventions.

Le Comité de programmation est composé :

- d'au moins 51% de membres représentant la société civile (association, entreprise, citoyens membres du Conseil de Développement du Pays, ...)
- d'au maximum 49% d'élus : désigné au sein des Conseils communautaires comme référents LEADER et membres du Comité directeur Pays.

Nous vous proposons la nouvelle composition ci-après :

Collège public			
Nom/prénom du titulaire	Qualité	Nom/prénom suppléant	Qualité
JUNG Marc	Président Pays/ Président CCRG	GRAPPE Alain	Représentant CCRG
MARTIN Roland	Représentant CCRG	SCHLEGEL André	Représentant CCRG
VONAU Gilbert	Représentant CCCHR	WIDMER Jean-Pierre	Représentant CCCHR
SICK Corinne	Représentante CCCHR	MOSEER Gilbert	Représentant CCCHR
BERINGER François	Président CCER	WALTISPERGER Sylvain	Représentant CCER
HEGY Mario	Représentant CCER	GOETZ Frédéric	Représentant CCER
Collège privé			
Nom/prénom du titulaire	Qualité	Nom/prénom suppléant	Qualité
LEININGER Roland	Banque	KILZER Jean-Marie	Association commerçants
SELB Mylène	Pages du terroir	DUVAL Julien	LowCal technology
JUNG Pascal	Association cyclotouristes	WASSMER François	Entente pédestre
REYMANN Jean-Noël	Voltagri	HIGELE Antoine	ALCOA
GOETZ Jean	EARL du Burghof	BRUN Claude	Ferme Claude BRUN
GALLIATH Jean-Luc	EARL Galliath	ZIMPFER René	SCEA du Nouveau Monde
METZ Emmanuelle	Maison de la Nature	Bruno PEYRELON	Guide touristique et hébergeur

Le Comité de programmation est présidé par le Président du GAL. Celui-ci a pour mission de signer tout document afférent au programme LEADER (acte juridique, administratif, financier qui se rapporte au GAL) et de suivre les travaux liés à la mise en œuvre du programme LEADER. Il s'agit initialement du Président de la structure porteuse, le Pays. Toutefois, le Président de la structure porteuse peut déléguer tout ou partie de cette mission à un membre du Comité de programmation.

Un vice-Président peut être nommé parmi les membres du Comité de programmation, pour suppléer le Président du GAL en cas d'absence et assurer les tâches qui lui sont dévolues.

Il vous est proposé de désigner un vice-Président issu du collège privé afin de maintenir la gouvernance spécifique autorisée par LEADER à savoir, un partenariat public/privé.

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- *désigne les membres du Comité de programmation LEADER,*
- *désigne la Présidente du Comité de programmation en la personne de Madame Corinne SICK, représentante du collège public, et sa vice-Présidente en la personne de Madame Mylène SELB, représentante du collège privé,*
- *autorise le Président de la structure porteuse du GAL à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL,*
- *valide la délégation de signature du Président de la structure porteuse du GAL au Président du GAL pour tous les actes concernant le GAL.*

Point 4.3 - Plan d'action du programme LEADER

Le plan d'action du programme LEADER est composé de 5 fiches actions, dont 3 thématiques et 2 obligatoires, déclinées notamment en opérations subventionnables, en coûts éligibles, en bénéficiaires éligibles.

Deux fiches actions vous ont déjà été proposées le 7 avril dernier : fiche-action n°1 « Créer des services et des commerces de proximité pour une nouvelle économie rurale », fiche-action n°2 « Renforcer l'attractivité touristique du territoire ».

Ces deux fiches ont été contrôlées par l'organisme payeur des fonds européens, l'Agence de Services et Paiements (ASP). Leurs dernières versions ont bénéficié d'avis positifs.

Les trois fiches-actions suivantes vous sont proposées en annexe, elles ont également fait l'objet d'un avis positif de l'ASP :

- fiche-action n°3 « Développer l'agriculture à haute valeur ajoutée en plaine et en montagne »,
- fiche-action n°4 « Développer une culture commune grâce aux coopérations », obligatoire
- fiche-action n°5 « Assurer le succès de LEADER en animant, gérant et communiquant », (fiche obligatoire)

Le Comité Directeur à l'unanimité, valide les fiches actions, opérations éligibles au programme LEADER, les coûts éligibles, les bénéficiaires potentiels, les plafonds de subventions des opérations).

Point 4.4 - Convention et annexes finalisées

La mise en œuvre du programme LEADER pourra débuter dès lors que la convention sera signée entre : le Président de la structure porteuse du GAL (le Pays), le Président du GAL (s'il est différent de celui de la structure porteuse), le Président de l'Autorité de gestion des fonds européens (Région Alsace-Champagne Ardenne-Lorraine) et l'organisme payeur des fonds européens (Agence de Services et Paiements).

Il est nécessaire de valider l'ensemble de la convention et ses annexes avant une dernière validation de l'organisme payeur et signature.

Le projet de convention et ses annexes se trouvent en téléchargement au lien suivant : <http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/annexe-convention-leader.pdf>

Les documents constitutifs de la convention sont les suivants :

- la convention de financement LEADER fixant les obligations propres à chaque partie
- liste des communes comprises sur le territoire LEADER
- maquette financière et profils de paiements (vu dans le 1^{er} point LEADER, imposé)
- composition du comité de programmation (vu dans le 2nd point LEADER)
- clauses minimales du règlement intérieur du GAL (base qui sera validée lors du premier comité de programmation LEADER)
- stratégie du GAL (éléments issus de la candidature)
- plan d'action LEADER (vu dans le 3^{ème} point LEADER)
- contenu minimum de la délibération de la structure porteuse et de ses statuts (imposé)
- circuit de gestion d'un dossier LEADER (imposé)

L'Autorité de Gestion (Région) escompte une signature de la convention de mise en œuvre du programme LEADER du GAL Rhin-Vignoble-Grand Ballon au courant du mois de juillet. S'en suivront notamment la réunion de mise en place du Comité de programmation et une large campagne de communication pour laquelle les Communautés de communes et les Communes du Pays seront sollicitées (diffusion d'article dans les bulletins locaux, intervention lors des Conseils, présentation du programme aux secrétaires de Mairie qui sont les premières personnes au contact des potentiels porteurs de projet...).

Le Comité Directeur, à l'unanimité:

- *valide la convention de mise en œuvre LEADER finalisée et ses annexes,*
- *autorise le Président de la structure porteuse et la Présidente du GAL à signer la convention de mise en œuvre LEADER précédemment validée.*

POINT 5 - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Point 5.1- Travaux du Conseil de développement

Présentation de Jean GOETZ (Vice-Président du Conseil de Développement).

Les comptes rendus des différentes commissions sont accessibles :

<http://www.rhin-vignoble-grandballon.fr/pays/conseil-de-developpement.htm>

Commission organisation Fête de l'Eau et des Énergies le 8 et 9 octobre 2016

Point d'avancement :

- lieux (principal et périphériques) déterminés,
- liste des associations participantes en cours (presque finalisée). Reste à les rencontrer.
- Décliner les thèmes et messages accessibles au grand public (en assumant une ligne éditoriale.
- outils de communication en cours de finalisation (affiches et brochures)

Commission Climat

- La sensibilisation du public et des acteurs sur l'évolution du climat, de ses conséquences et des actions à entreprendre, intervient au travers de la préparation et surtout de la réalisation de l'événement « Fête de l'eau et des énergies », en octobre (8-9) prochain.

Commission eau-biodiversité-déchet

- Une visite d'une unité de méthanisation, Agrivalor à Ribeauvillé sera organisée la dernière semaine de juin ou la première de juillet. Cette visite sera ouverte aux élus et aux techniciens des collectivités du Pays.
- Une demande de présentation et d'explication du projet SCoT avec focus SRCE : les participants souhaitant être des citoyens éclairés, et de discussion autour des enjeux et des réponses.

Commission mobilité

Une commission mobilité a été organisée le 26 mai, où il a été décidé de réfléchir à des mesures pour sensibiliser à la pratique du co-voiturage afin de se rendre dans les gares du territoire.

- Des membres de la commission se sont portés volontaires pour tenter de mettre en place du covoiturage entre Florival et la gare de Bollwiller. Ils proposent de se rendre à la gare le matin et le soir durant une semaine afin d'essayer d'entrer en contact avec des voyageurs intéressés. Un formulaire est en cours d'élaboration pour faciliter cette mise en relation.
- Idées/suggestions : pourquoi ne pas créer, pour les nouveaux habitants arrivant sur une commune, une plaquette contenant toutes les offres de mobilité du territoire ? Ou via internet (mieux : appli smartphone...)

Commission économie

Une commission économie a été organisée le 2 juin, lors de laquelle deux créateurs d'entreprise ont exposé leurs projets. Cette commission a fait ressortir un élément fort que les participants souhaitent suggérer aux élus du Pays. En effet, le territoire ne possède pas d'espace de co-working, contrairement aux territoires voisins (Colmar, Mulhouse, Cernay). Le co-working, co-travail ou parfois « bureaux partagés » est un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions : un espace de travail partagé, mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Il est un des domaines de l'économie collaborative.

L'idée à l'origine est de permettre aux travailleurs indépendants de ne pas rester isolés chez eux et de pouvoir trouver, dans ce lieu et à travers ce réseau, un espace de socialisation comparable à une entreprise.

D'autres pistes d'actions ont été proposées par les membres de la commission :

- collaborer aux initiatives du Pays : faciliter la création et la reprise d'activité (guichet unique, coaching d'entreprise, accompagnement personnalisé...)
- Interventions à thème (invités) et échanges
- Visites d'entreprises innovantes (organisation, produits, marchés...) et durables
- Prospective sur la place de notre territoire dans l'économie de demain
- Redéfinir les axes de travail et s'ouvrir à d'autres propositions après renouvellement de la commission à la rentrée.

Monsieur JUNG précise que le Conseil de développement devra fournir de plus amples informations concernant la création d'un espace de co-working afin que le Comité Directeur puisse donner son avis. Sont notamment attendus, des éléments de diagnostic, une étude de la plus-value pour le territoire et des éléments financiers.

Le Comité Directeur prend connaissance de ces informations.

POINT 6 - GESTION DU SYNDICAT MIXTE

Point 6.1 - Postes liés à l'Espace Info Energie et à Plateforme de Rénovation des Maisons Individuelles

Lors du dernier Comité Directeur, le 7 avril, le recrutement d'un agent pour remplacer Gabriel QUENTIN au poste d'animateur plateforme a été validé.

Monsieur Thomas STAEHLE a été recruté lors d'un entretien réalisé en présence du Président du Pays, de la Directrice et de la Conseillère Espace Info Energie.

Le Comité directeur prend connaissance de ces informations.

Point 6.2 - Création d'un poste d'agent de développement

Le Président propose au Comité Directeur :

Le recrutement un agent de développement du Pays mutualisé avec le service instructeur du Syndicat Mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

L'agent de développement aura pour mission :

- d'une part de mener les actions de la stratégie touristique et du schéma de mobilité du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon,
- d'autre part d'assurer l'instruction des autorisations du droit des sols au sein du Syndicat mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon.

Le Président rappelle au Comité Directeur :

Lors des Comités Directeur du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays, le 1^{er} mars dernier, les assemblées ont validé à l'unanimité la convention de fonctionnement SCoT/Pays dans laquelle il est précisé que le Pays s'engage à la mise à disposition d'un agent pour missions relatives au service instructeur. En contrepartie, le Syndicat mixte du SCoT Rhin-Vignoble-Grand Ballon participe à hauteur de 50% des frais de personnel.

Le Comité directeur, à l'unanimité, valide:

- *la création d'un poste de catégorie A, rémunéré sur le grade d'attaché, à temps complet (35/35^{ème}), pour assumer le poste d'agent de développement à compter du 6 juillet 2016,*
 - *autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,*
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.*

Point 6.3 - Création d'un emploi permanent - attaché territorial à temps complet

Le Président, propose au Comité Directeur,

La création d'un emploi permanent d'attaché territorial à temps complet (35/35^e) à compter du 1 août 2016.

Le Président rappelle que :

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Directeur de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs du Syndicat mixte.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'attaché territorial.

Le Comité directeur, à l'unanimité, valide :

- *la création d'un emploi permanent correspondant au grade d'attaché territorial, à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1 août 2016,*
- *autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,*
- *précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.*

POINT 7 - INFORMATIONS, DIVERS ET ECHANGES

Fonds du soutien à l'investissement public :

Lors d'une réunion à la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, le 24 mai dernier, les services de l'Etat nous ont indiqué que :

- pour la première enveloppe : les dépôts de candidature sont terminés. Il y a énormément de dossiers qui ont été déposés, plus de 80 rien que sur le territoire du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon. L'instruction des différents dossiers est en cours par les services de l'Etat.
- pour la seconde enveloppe, un nouvel appel à projet va être lancé d'ici fin juin. Seules les communes exerçant des fonctions de bourgs-centre ont la possibilité de déposer des projets : Ensisheim et Guebwiller. La date de dépôts des dossiers de demande de subvention a été fixée au 15 septembre en préfecture.

TEPCV :

La Caisse des Dépôts est chargée d'assurer la gestion administrative et comptable de l'enveloppe spéciale transition énergétique. A la suite du dispositif conventionnel établi entre la Caisse de Dépôts et l'Etat, il est apparu nécessaire de procéder à l'actualisation de notre convention « TEPCV » qui déblocquera les premiers versements (avant l'été).

Suite à la démarche DUMELIE :

Il vous est proposé de réaliser une réunion bureau afin de prioriser les différentes actions qui seront conduites : le 6 juillet à 18h30 au siège du Pays.

La séance est levée à 20h15